

Élection à la Commission Administrative Paritaire Départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles

Département de Saône-et-Loire

Élections professionnelles 2018

Liste présentée par

SUD Éducation Bourgogne

membre de la Fédération
des syndicats SUD Éducation

(Solidaires Unitaires & Démocratiques)

affilié à l'Union syndicale Solidaires



Classe exceptionnelle - Hors classe

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Classe normale

1. Mme THEISS Marion, école primaire George Morlevat, Broye.
2. M. AGUSTI Sébastien, école élémentaire, Germolles-sur-grosne.
3. Mme BONIN Carole, école primaire Jules Verne, Montceau-les-mines.
4. Mme FRANCONIE Fanny, école primaire, Verjux.
5. M. BEAUCHAMP Fabien, école primaire Pierre Curie, Le Creusot.
6. Mme FOULON Aline, école Jean Rostand, Montceau-les-mines.
7. Mme DORIEUX Cécile, école maternelle Henri Varlot, Louhans.
8. Mme BOLLET Sabrina, école maternelle, Etang-sur-Arroux.
9. Mme MALLIET Laura, école Jacques Prévert, Montceau-les-mines.
10. Mme MANGONE Lydie, école maternelle Victor Hugo, Autun.
11. Mme DELABRE Violaine, école primaire Jules Verne, Montceau-les-mines.
12. Mme PAGNIER Jessica, école maternelle Charles Perrault, Montchanin.
13. M. PETIOT Maxime, école maternelle Henri Varlot, Louhans.
14. Mme DUBIEF Delphine, école maternelle, Etang-sur-Arroux.
15. Mme BONIN Charline, école Jacques Prévert, Montceau-les-mines.
16. Mme LE MERRER Maud, école primaire, Verjux.

13 femmes - 3 hommes

De la maternelle à l'université,
pour une autre école, une autre société,

Luttons pour l'égalité !

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits.

Pour un statut unique : la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur et une meilleure rémunération.

Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour toutes et tous les élèves.

Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale : parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et porte des revendications pour transformer la société.

VOTONS **SUD**
éducation

Union
syndicale
Solidaires

CAPD

Union
Syndicale
Solidaires

éducation
SUD

Pour le premier degré, SUD éducation revendique :

- 1 des moyens pour une école égalitaire, émancipatrice et coopérative
- 2 la diminution des effectifs par classe
- 3 la titularisation de tous les personnels précaires sans condition de concours ni de nationalité : à travail égal, statut égal, salaire égal !
- 4 une prise en charge de la difficulté scolaire par l'Éducation nationale sur le temps de classe, des réseaux d'aide complets, des personnels spécialisés (éducatifs et médicaux) partout
- 5 une organisation du temps scolaire homogène sur tout le territoire, qui prenne en compte les besoins des enfants et différenciée selon leur âge
- 6 une direction d'école collégiale et un véritable travail d'équipe
- 7 une évaluation au service des élèves et des personnels, opposée à toute idée de compétition et de concurrence
- 8 une formation initiale et continue fondée sur l'échange de pratiques : arrêt de Magistère !
- 9 une éducation critique aux usages du numérique
- 10 une organisation du temps scolaire qui permet plus d'adultes que de classes : 18 h devant les élèves et 6 h de concertation

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES

DEPARTEMENT DE SAÔNE ET LOIRE

Elections professionnelles 2018

10 titulaires, 10 suppléants

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la
Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE



Professeurs des écoles Classe Exceptionnelle et Hors Classe : 2 titulaires, 2 suppléants

1. **Mme BOURCERET Nathalie**, adjointe spé. , Ec. élémentaire St Exupéry, Chalon s/Saône
2. **Mme MORICE Catherine**, directrice, Ec. primaire Louis Lechère, Chalon s/Saône
3. **Mme DORE NOGUES Valérie**, directrice, Ec. maternelle, Leynes
4. **Mme JEAN Isabelle**, directrice, Ec. élémentaire Louis Pasteur, Gueugnon

Professeurs des écoles de classe normale et instituteurs : 8 titulaires, 8 suppléants

1. **M. VADOT Philippe**, directeur, Ec. élémentaire, Sainte-Hélène
2. **Mme ACQUAVIVA Stéphanie**, adjointe, Ec. élémentaire Ruisseau Mauguet, Saint-Rémy
3. **M. MARILLER Nicolas**, adjoint, Ec. élémentaire Vial Vincent, Louhans
4. **M. TARDIVAUD Thomas**, chargé d'école, Ec. maternelle , La Chapelle du Mont-de-France
5. **Mme AMENDOLA Charlotte**, directrice, Ec. primaire Ch. Perrault, Varennes-le-Grand
6. **Mme BAUDIER Véronique**, directrice, Ec. maternelle Gustave Courbet, Champforgeuil
7. **Mme AUBERTHIER Guylaine**, adjointe EMF, Ec. élémentaire Vial Vincent, Louhans
8. **Mme FALCON PAPILLON Isabelle**, directrice, Ec. maternelle M. Sembat, Sanvignes
9. **Mme POHU Anne**, directrice, Ec. primaire, Saint-Désert
10. **Mme TABOULOT Béatrice**, adjointe, Ec. élémentaire Les Pastels, Palinges
11. **Mme JACQUELINET Isabelle**, directrice, Ec. primaire, Antully
12. **Mme AMENDOLA Hélène**, directrice, Ec. élémentaire Lucie Aubrac, Givry
13. **Mme LENOTRE-ANCION Bernadette**, directrice, Ec. primaire, Saint-Loup-Géanges
14. **Mme TREMERAY Sylvie**, adjointe, Ec. maternelle Victor Hugo, Autun
15. **Mme MASSON Sandrine**, directrice, Ec. primaire La Citadelle, Chalon s/Saône
16. **Mme BOLDYREFF Sophie**, directrice, Ec. élémentaire, Gergy

17 femmes, 3 hommes

**ÉLECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DÉPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES
INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ÉCOLES**



**DÉPARTEMENT DE LA SAÔNE ET LOIRE
Élections professionnelles 2018**



Liste présentée par la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle - FORCE OUVRIÈRE

**REVENDICATIF ET
INDÉPENDANT**

A FO, jamais de consigne de vote

**Confédérés, fédérés,
jamais isolés !**

Les revendications de tous les salariés
sont identiques

**Rythmes scolaires, première
étape de la refondation :**
Sans ambiguïté, Force Ouvrière s'est
toujours opposé aux rythmes

**Pas de territorialisation
de l'école**

Pour FO, l'abrogation des décrets
sur les rythmes est toujours d'actualité

**Voter FO c'est voter
pour conserver
notre école Républicaine**



**Défendre le statut de fonctionnaire d'État
c'est défendre la République**

Droit à une carrière décente :

ASH

- Maintien de l'enseignement spécialisé
- Inclusion oui mais pas systématique

Direction

- Directeurs PE et pas des supérieurs hiérarchiques
- Revalorisation financière réelle de la mission
- Moyens supplémentaires (décharge et EVS pour tout directeur et chargé d'école)
- Non à la concentration en pôle école
- Aucune fusion maternelle/élémentaire

Retraite

- Maintien d'une retraite par répartition et du régime civil (6 derniers mois)
- Pas de retraite universelle par points

**Préservez
nos acquis sociaux**

Mutation

- Maintien des barèmes

Promotions

- Arrêt des évaluations arbitraires
- Carrière sur au moins 2 grades

Salaire

- Rattrapage du point d'indice et du pouvoir d'achat (16 % perdus depuis 2000)

Arrêt du PPCR

(FO non signataire du protocole)

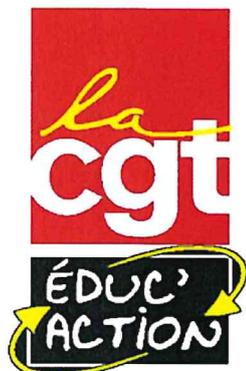
Sur le terrain, engagés à vos côtés :

Pas de petits problèmes, pas de petits dossiers...

Nos délégués répondent toujours présents (déplacements, conseils, accompagnements)

Vos droits sont notre seule loi

Votez FO



Élection à la **Commission Administrative Paritaire Départementale**
unique commune aux corps
Des Instituteurs et des Professeurs des Écoles
Département de Saône et Loire
Élections professionnelles 2018

Scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018
10 titulaires / 10 suppléants

Liste présentée par
La CGT Educ'action

Classe exceptionnelle et Hors Classe 2 titulaires, 2 suppléants

1 - M. PRADINES Jean-Luc	PE Adj - Gp scolaire des Bois Francs	Saint-Vallier (71)
2 - Mme GARDETTE Elisabeth	PE Adj - Ec. Elem. Lucie Aubrac	Blanzay (71)
3 - M. IRIONDO Jean-Charles	PE Brigade – Ec. Elem. Roger Balan	Saint Marcel (71)
4 - Mme JUILLERAT Sylvie	PE SEGPA - Collège Henri Vincenot	Louhans (71)

Classe Normale 8 titulaires, 8 suppléants,

1 - Mme CLABAUT Alexandra	PE Adj – Ec. Mater. Pauline Kergomard	Chalon sur Saône (71)
2 - Mme LACROUTE Anne	PE Adj – Ec. Mater. Elsa Triolet	Montceau-les-Mines (71)
3 - M. DE ALMEIDA Jean-Michel	PE Rempl – Ec. Elem. Roger Balan	Saint Marcel (71)
4 - Mme DUVEAU Nathalie	PE Adj – Ec. Primaire Marcel Pagnol	Lugny (71)
5 - Mme BURGOS Perrine	PE Coordo ULIS – Collège Henri Vincenot	Louhans (71)
6 - Mme SEN Jessica	PE Brigade – Ec. Primaire Anatole France	Montceau-les-Mines (71)
7 - Mme LIMSAVANH Adeline	PE Adj – Ec. Elem. Etienne Jules Marey	Chagny (71)
8 - Mme CHARMOILLAUX Sophie	PE Adj – Ec. Mater. Pauline Kergomard	Chalon sur Saône (71)
9 - Mme LAMEULE Sandrine	PE Adj – Ec. Primaire Berlioz	Châtenoy le Royal (71)
10 - Mme ROYER Nathalie	PE Adj – Ec. Mater. des Rouges Moulins	Chagny (71)
11 - Mme BOURGEOIS Geneviève	PE SEGPA – Collège Henri Vincenot	Louhans (71)
12 - Mme MOISY Delphine	PE Adj – Ec. Mater. Anne Frank	Chalon sur Saône (71)
13 - Mme CHAPIRON Catherine	PE Adj – Ec. Primaire des Platanes	Damerey (71)
14 - Mme BOURILLON Stéphanie	PE Adj – Ec. Primaire Romain Rolland	Chalon sur Saône (71)
15 - M. BRUCHON Anthony	PE Coordo ULIS Pro – LPO Henri Vincenot	Louhans (71)
16 - Mme FUTIN Stéphanie	PE Directrice – Ec. Mater. Maurice Cortot	Chalon sur Saône (71)

Nombre de femmes : 16

Nombre d'hommes : 4

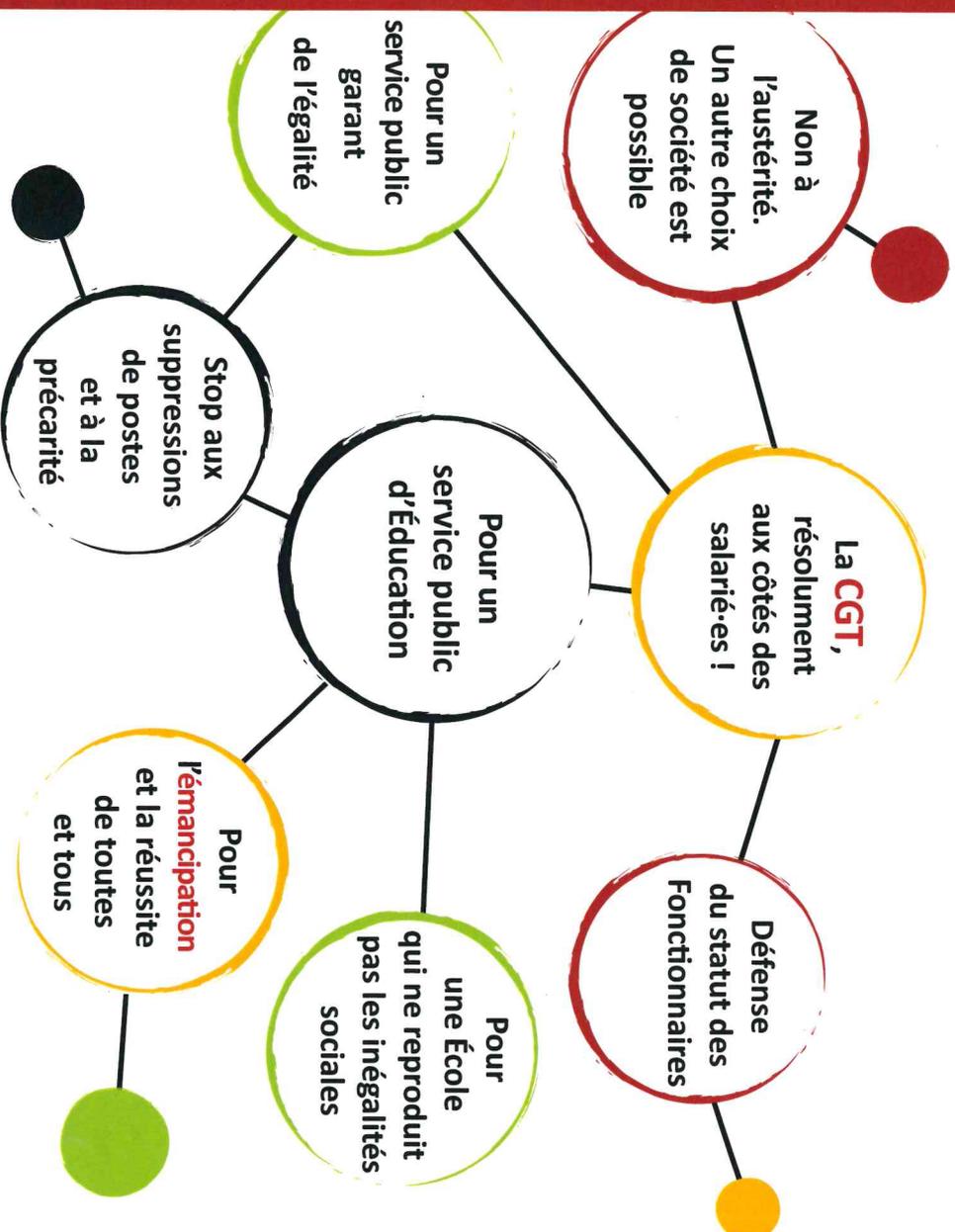
POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS,
LE CHOIX DU COLLECTIF !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE au 6 DÉCEMBRE 2011

JE VOTE CGT



AUGMENTER NOS SALAIRES !

- ↳ Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- ↳ augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- ↳ abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- ↳ Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- ↳ des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- ↳ des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

DIPLOMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- ↳ Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- ↳ des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- ↳ reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- ↳ Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- ↳ lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- ↳ mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

UNE ÉCOLE À DEUX VITESSES

La politique de Macron-Blanquer renforce une École à deux vitesses qui trie et sélectionne, qui accentue les déterminismes sociaux. En Saône et Loire nombreuses sont les écoles qui ne bénéficient pas ou plus du statut REP, créant des inégalités entre les écoles d'un même quartier. Les moyens alloués aux écoles vont et viennent sans tenir compte des besoins des élèves, sans concertation préalable avec les

syndicats ou les équipes enseignantes. Les réformes successives accentuent les inégalités territoriales, opposent les écoles et les personnels. Les injonctions incessantes et contradictoires nuisent gravement au bien être des élèves et sont sources de souffrance au travail. Pour la CGT Educ'Action, il est urgent de changer fondamentalement cette École.

AVEC LES PERSONNELS, LA CGT ÉDUC'ACTION S'OPPOSE :

- ➔ à l'École de la reproduction et du tri social ;
- ➔ à la déqualification de notre métier ;
- ➔ au Socle Commun et à la mécanisation des apprentissages ;
- ➔ aux classes surchargées et à la pénurie d'enseignants-es.
- ➔ au recours aux non titulaires

ENSEMBLE, REVENDIQUONS UNE ÉCOLE OÙ :

- ➔ les programmes sont ambitieux, émancipateurs et laissent une plus grande liberté pédagogique ;
- ➔ les écoles sont à taille humaine et les classes à effectifs réduits ;
- ➔ des personnels spécialisés formés en nombre suffisant prennent en charge réellement la difficulté ou le handicap ;
- ➔ les enseignants-es ont les moyens de travailler collectivement ;
- ➔ le rôle du Conseil des Maître-esses est renforcé pour le fonctionnement des écoles avec des directeur-trices aidés par des personnels administratifs statutaires ;
- ➔ l'accompagnement des élèves en situation de handicap est assuré par des personnels formés, titulaires de la fonction publique avec la titularisation des AVS.

CE QUE VEUT LA CGT ÉDUC'ACTION

- ➔ une réduction du temps de travail des enseignants-es et la déconnexion du temps élève (26h) du temps enseignant (18h+6h) ;
- ➔ un vrai cadrage du temps scolaire : temps hebdomadaire, alternance 7 à 8 semaines de classes-2 semaines de vacances ;
- ➔ une augmentation des moyens pour garantir l'existence de toutes les écoles publiques ;
- ➔ une baisse des effectifs dans toutes les classes (20 élèves par classe et 15 en éducation prioritaire) ;
- ➔ une revalorisation de l'enseignement adapté et spécialisé (et la fin du CAPPEI) ;
- ➔ une véritable formation initiale et continue ;
- ➔ la fin de la précarité des personnels (AVS, AESH,...) par la création de métiers statutaires pour la prise en charge du handicap ;
- ➔ la garantie de la liberté pédagogique et la reconnaissance de notre professionnalisme ;

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018
POUR
UNE ÉCOLE DU
COLLECTIF,
UNE ÉCOLE DES
POSSIBLES

VOTONS

Elections professionnelles 2018



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Liste présentée par le SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (Fédération Syndicale Unitaire)

10 TITULAIRES 10 SUPPLEANTS
16 FEMMES 4 HOMMES

Corps : professeurs des écoles hors classe et classe exceptionnelle

1. M.	BOURDOT Didier	Directeur spé	SEGPA Collège du Vallon - Autun
2. Mme	POTHERET Isabelle	Ens. Spé.	EREA - Charnay les Mâcon
3. Mme	BRETIN Isabelle	Ens. référente	Collège Jean Moulin - Montceau les Mines
4. Mme	HAVARD Élisabeth	Ens. Spé.	RASED - Ecole Vial Vincent - Louhans

Corps : instituteurs et professeurs des écoles classe normale

1. Mme	GAGNIER-BOIVIN Aurélie	Adjointe mat.	École prim. des Charreaux - Chalon sur Saône
2. M.	CASTAGNINO Vincent	Ens. Spé.	RASED Ecole élém Laënnec - Chalon sur Saône
3. Mme	DUPY Alexandra	Adjointe élém.	École prim. des Charreaux - Chalon sur Saône
4. M.	CAZIER Mathias	Brigade	École prim. Louis Lechère - Chalon sur Saône
5. M.	PEHU Frédéric	Brigade	École prim. René Boudier - Viré
6. Mme	LARROUY Marie	Ens. Spé.	RASED Ecole prim. Pierre Curie - Le Creusot
7. Mme	HYENNE Émilie	Adjointe élém.	École prim. - Simandre
8. Mme	MACKE Stéphanie	Directrice	École prim. - Vendennes les Charolles
9. Mme	DEVARENNE Sandrine	Ens. Spé.	ULIS Ecole élém La Coupée – Charnay les M.
10. Mme	CHEVET Noémie	Adjointe élém.	École élém - Saint Martin Belle Roche
11. Mme	MILER Eponine	Directrice	RPI – Péronne/St Maurice de Satonnay
12. Mme	SOTO Florence	Directrice	École mat. - Saint Gengoux le National
13. Mme	ORSATELLI WECKER Sophie	Adjointe mat.	École prim. Berlioz – Châtenoy le Royal
14. Mme	FROMAIN GARDAZ Christele	Adjointe élém.	École élém Raymond Dorey – Tournus
15. Mme	BOURGOIS Naïs	Adjointe mat.	École prim. – Laizy
16. Mme	DROMARD Aurélie	Directrice	École élém La Pépinière – Le Creusot



Le syndicat de la profession (71 et national)

Le SNUipp-FSU: un syndicat qui mène des combats... et qui remporte des victoires :

- ⇒ Rythmes : par son vote au CSE, le SNUipp-FSU est le seul syndicat représentatif à avoir porté la voix des enseignants du premier degré et , ainsi, permis un retour à la semaine de 4 jours là où il était souhaité.
- ⇒ L'ISAE à 1200€, les avancées des accords de PPCR (carrières accélérées, revalorisation des salaires, baisse du nombre d'inspections...)
- ⇒ Défense de l'école rurale: annulation de 26 fermetures de classes lors des dernières instances de carte scolaire.
- ⇒ L'intervention du SNUipp-FSU a amené la DGRH à envoyer des consignes aux rectorats sur l'égalité femmes/hommes.
- ⇒ Le SNUipp-FSU 71 a permis le recul de l'administration qui comptait ne baser les promotions à la hors-classe que sur la seule appréciation.
- ⇒ REP: au cœur de la lutte partout en Saône-et-Loire
- ⇒ La campagne sur les APC a mis la question du temps de travail des enseignants.es au centre des discussions.

En 2017-18, le SNUipp-FSU 71 a :

- ⇒ Défendu les situations de toutes les écoles dans les instances de carte scolaire et cela se sait: **60% des écoles du département (352 écoles)** nous ont communiqué leurs chiffres.
- ⇒ Accompagné la participation au mouvement de nos collègues: **plus de 180 d'entre eux nous avaient confié leur fiche de contrôle (60% des corrections de barème au mouvement ont été portées par le SNUipp-FSU 71)**
- ⇒ Suivi les changements de département: **42 participants ont fait appel à nous.**
- ⇒ **Accompagné de nombreux collègues convoqués par l'administration.**
- ⇒ Continué à organiser des **stages syndicaux** (plus de 500 stagiaires sur 4 ans).

Dans le 71, le SNUipp et la FSU siègent:

- ⇒ En CAPD (mouvement, promo, permutations, postes adaptés, temps partiels...): 5 sièges sur 10
- ⇒ En CTSD / CDEN (carte scolaire): 4 sièges sur 10
- ⇒ En CHS-CT (conditions de travail, risques psychosociaux...): 4 sièges sur 7 dont le secrétaire dépar-temental.
- ⇒ En Commission de Réforme (retraites, congés ma-ladie et invalidité): 1 siège sur 2
- ⇒ En Conseil de formation



Avec le SNUipp-FSU, renforcer le pouvoir d'agir enseignant.

Changeons l'école,

votons !



Le SNUipp-FSU : une vraie ambition pour l'école publique

- ⇒ Amélioration des conditions d'enseignement (25 élèves maximum par classe – 20 élèves par classe en REP— RASED complets avec des personnels formés et qualifiés, ayant des moyens pour fonc-tionner—des enseignants.es surnuméraires dans toutes les écoles....) par la création massive de postes. La France consacre à l'école primaire 15% de ressources en moins que la moyenne de l'OCDE.
- ⇒ Défense et promotion de toutes les écoles en milieu rural comme dans l'éducation prioritaire.
- ⇒ Défense, respect et promotion de la laïcité contre les tentatives d'instrumentalisation de l'école. Lutte contre toutes les formes de discriminations.
- ⇒ Amélioration du climat scolaire en particulier par le biais des CHS-CT.
- ⇒ Maintien d'un service public de proximité respec-tueux des besoins des élèves et des familles.
- ⇒ Défense de l'école maternelle et développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- ⇒ Création d'emplois statutaires et pérennes pour l'accompagnement des élèves en situation de handi-cap et l'aide à la direction d'école.
- ⇒ Mise en place de dispositifs pour l'accueil des en-fants de migrants à l'école.

Parce qu'ils sont disponibles, combattifs et efficaces, représentatifs et implantés dans tous les secteurs, présents dans l'action et à vos côtés

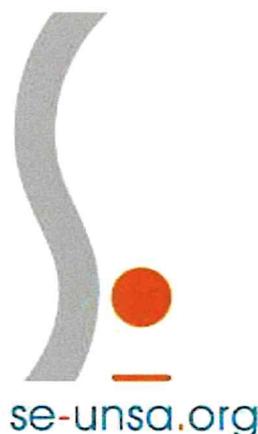
Votez et faites voter pour les candidats du SNUipp-FSU!

Instituteurs et professeurs des écoles

Département de Saône et Loire

Élections professionnelles 2018

Liste présentée par le SE-Unsa



Classe exceptionnelle et hors-classe des professeurs des écoles

1	Mme	MELINE	Nicole	Directrice	Ecole primaire	Lugny les Charolles
2	Mme	PEUTOT	Myriam	Adj. élémentaire	Ecole primaire Est	Chalon sur Saône
3	Mme	REBEROL	Isabelle	Directrice	Ecole maternelle François Pompon	Montceau les Mines
4	M.	SCHULER	Jean Jacques	CPD	DSDEN	Mâcon

Classe normale des instituteurs et des professeurs des écoles

1	Mme	EVERITT	Françoise	Adj. élémentaire	Ecole primaire	Massilly
2	Mme	BOSSU	Sonia	Directrice	Ecole primaire Saint-Exupéry	Chalon sur Saône
3	Mme	JABOEUF	Solène	Adj. maternelle	Ecole primaire Rostand Schumann	Montceau les Mines
4	M.	GUYOT	Aurélien	Directeur	Ecole primaire	Oslon
5	Mme	LOUVEL	Caroline	Brigade	Ecole primaire Grand Champ	Péronne
6	Mme	FLEURY	Agnès	Adj. maternelle	Ecole maternelle Cruzille	Chatenoy le Royal
7	M.	PRESUMEY	Mathieu	Directeur	Ecole maternelle Les Souvelaines	La Motte St Jean
8	Mme	BARTHELEMY	Françoise	Directrice	Ecole primaire Les Perrières	Mâcon
9	Mme	BOIS	Juliette	Adj. élémentaire	Ecole primaire	Varennes St Sauveur
10	Mme	VERNAY	Nathalie	Directrice	Ecole primaire	Mervans
11	Mme	PETIT	Maud	Brigade	Ecole maternelle Vieux moulin	La Clayette
12	Mme	BLANCHARD	Virginie	Adj. élémentaire	Ecole primaire Pablo Neruda	Chalon sur Saône
13	Mme	REBIERES	Sylvie	Adj. élémentaire	Ecole primaire	Tavernay
14	Mme	TURCK	Muriel	Brigade	Ecole maternelle Chagall-Picasso	Chalon sur Saône
15	Mme	RACINE	Céline	Chargée d'école	Ecole primaire	Bonnay
16	M.	DUPARAY	Christian	Professeur des écoles	OCCE	Chalon sur Saône

16 femmes et 4 hommes

Mieux vivre mon métier



Je vote
Unsa



#AgirAvecVous

Mieux vivre mon métier

Un abaissement du temps de service à 23h d'enseignement par semaine + 3h à disposition des équipes n'incluant pas d'APC. À terme, un temps d'enseignement de 18h comme les certifiés.

Pouvoir prendre ma retraite en cours d'année.

Des effectifs limités à 24 par classe en général, 20 en Rep/Rep+ et pour les classes rurales à triple niveau ou plus, 10 en Ulis, 12 en UPE2A.

Des autorisations d'absence de droit et non sur autorisation pour les événements familiaux et les rendez-vous médicaux de spécialistes.

AGIR POUR :

Une rémunération en heures supplémentaires pour les APC, sur la base du volontariat.

Une vraie prise en compte de mes demandes de temps partiel, de disponibilité, de détachement et de formation en vue d'une reconversion.

Que les 10 minutes d'accueil des élèves avant la classe soient reconnues comme mon temps de travail : rémunérées ou à déduire du temps devant élève.



#AgirAvecVous

Election CAPD des instituteurs et prof. des écoles de la Saône-et-Loire

Académie de Dijon

Élections professionnelles 2018

10 titulaires - 10 suppléants

17 Femmes - 3 Hommes

Liste présentée par le

Sgen-CFDT



Professeur des écoles hors classe / Professeur des écoles de classe exceptionnelle

1. Mme FERRET Genevieve	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE SONIA DELAUNAY	Mâcon (71)
2. M. LUCCIONI Paul	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE GABRIELLE COLETTE	Chauffailles (71)
3. M. COMBIER Jean-François	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN MACE	Charolles (71)
4. Mme RIEHL Nathalie	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN CHALON SUR SAONE I	Chalon-sur-Saône (71)

Professeur des écoles de classe normale

1. Mme STASIK Aurélie	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES PINSARD	Crêches-sur-Saône (71)
2. Mme LARRIERE Anne	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Flacey-en-Bresse (71)
3. Mme MESNARD Marie Pierre	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES PERRIERES	Mâcon (71)
4. Mme LE ROUX Catherine	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Vendennes-lès-Charolles (71)
5. Mme DESBROSSES Carole	COLLEGE JACQUES PREVERT	Chalon-sur-Saône (71)
6. Mme SILLA Angélique	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PIERRE ET MARIE CURIE	Digoin (71)
7. Mme LEDEY Sophie	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MAURICE CORTOT	Chalon-sur-Saône (71)
8. Mme PASINA DE SIMONE Karine	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LAENNEC	Chalon-sur-Saône (71)
9. Mme FLEURY Fanny	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Boyer (71)
10. Mme SEGUIN Hélène	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE LA MOLETTE	Le Creusot (71)
11. Mme MATHIEU Benedicte	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Sennecey-le-Grand (71)
12. Mme PIAU LAPLACE Christine	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE	Cluny (71)
13. Mme RICHARD Caroline	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE LA MOLETTE	Le Creusot (71)
14. M. FONTENIAUD Mathieu	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Gergy (71)
15. Mme PONCET Emilie	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Boyer (71)
16. Mme TANGUY Marie-Christine	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE MADELEINE MICONNET	Crissey (71)

Sgen
Cfdt:

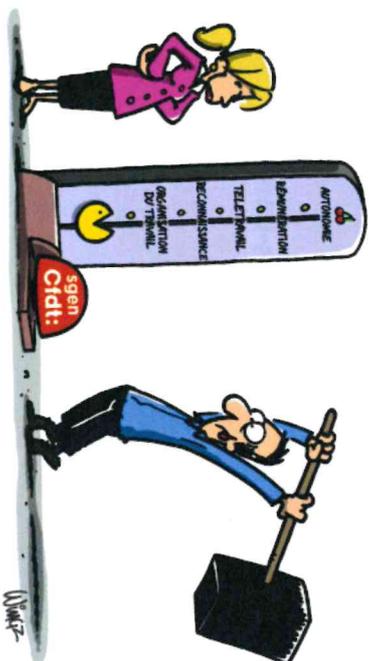
**POUR ÊTRE RECONNU
ET AGIR AVEC LA CFDT !**

ÉLECTIONS

2018

CAPD PROFESSEUR-ES DES ÉCOLES DE LA SAÔNE ET LOIRE

**FRAPPEZ UN GRAND COUP...
VOTEZ SGEN-CFDT !**



Ce que le Sgen-CFDT a obtenu, après négociations, depuis 2014 :

- l' **ISAE** à 400 € puis 1200 € par an,
- le **PPCR** avec le passage à minima à la HC en fin de carrière, et à la CE en reconnaissance d'engagements particuliers (directeur, formateur, ASH...)
- La mise en place de **référentiels métiers** définissant les tâches, un premier pas vers la fin de la multiplication des missions.

Ce que le Sgen-CFDT Bourgogne veut :

- améliorer les **conditions de travail** par une réelle prise en compte des difficultés des enseignants,
- une véritable politique de gestion des **ressources humaines**, qui tienne enfin compte des contraintes géographiques des enseignants de Saône et Loire,
- une **formation continue** qui réponde aux besoins identifiés par les PE et qui les arme mieux face aux mutations sociétales,
- la **reconnaissance** de l'ensemble des missions y compris hors la classe, par la **rémunération des tâches complémentaires** au service,
- l'expérimentation d'une nouvelle forme d' **établissement du premier degré**, permettant un travail plus coopératif, et donnant un **statut aux directeurs**,
- **du temps et des moyens significatifs** pour inclure les **élèves à besoins éducatifs particuliers**,
- des **relations avec les IEN** moins (sur)plombantes et plus formatrices.

Le Sgen-CFDT, c'est :

- La CFDT dans l'Éducation, une organisation porteuse d'un **syndicalisme d'engagement et de progrès social**.
- Un syndicat historiquement à l'origine de nombreuses **transformations de pécole** (ZEP, cycles ...) et qui continue à être un **espace de réflexion pédagogique et de propositions** pour la réussite de tous les élèves.
- Un syndicat général dont les adhérentes et représentant·es appartiennent à **toutes les catégories et sous différents statuts**. Elles et ils travaillent tous dans des services et des établissements et s'engagent activement pour améliorer les conditions de travail et de rémunération de TOUS les agents, **sans esprit corporatiste et sans risque d'incohérence**.

Voter pour le Sgen-CFDT Bourgogne, c'est :

- Donner sa voix à un syndicat capable de **porter la voix de tous les agents**.
- Donner sa voix à un syndicat dont l'ambition est de **favoriser la coopération** entre les administratifs, les personnels de santé et sociaux, les enseignantes, les CPE, les personnels de direction et d'inspection.
- Donner sa voix à un syndicat combatif sur les **conditions de travail**, les enjeux de **carrière** et du **système éducatif**.
- Donner sa voix à un syndicat qui pense les **enjeux pédagogiques et éducatifs**.
- Donner sa voix à un syndicat qui s'oppose quand cela est nécessaire mais **propose toujours des alternatives réalistes**.

La CFDT, c'est :

- La **première organisation syndicale** des salarié·es du privé.
- La seconde des personnels dans l'ensemble des **trois fonctions publiques**.
- Un réseau de plus de 600 000 adhérent·es de l'ensemble des métiers et des territoires, dont l'**engagement de proximité** et l'**expertise technique et juridique** sont reconnus.
- Un syndicalisme capable de regarder la réalité pour mieux la transformer, de faire des **propositions**, de s'engager dans la **négociation** et d'obtenir des résultats concrets qui répondent aux attentes des salarié·es.
- Une confédération qui se bat pour l'**égalité femmes-hommes** : nous voulons une parité proportionnelle.

AVEC LE SGEN-CFDT, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX